

Echantillonnage des audits de vérification EMAS

Secteur de l'assainissement des eaux usées en région
wallonne



10^{ème} rencontre annuelle EMAS 4 octobre 2019
Gilles ANSAY gia@spge.be

Table des matières

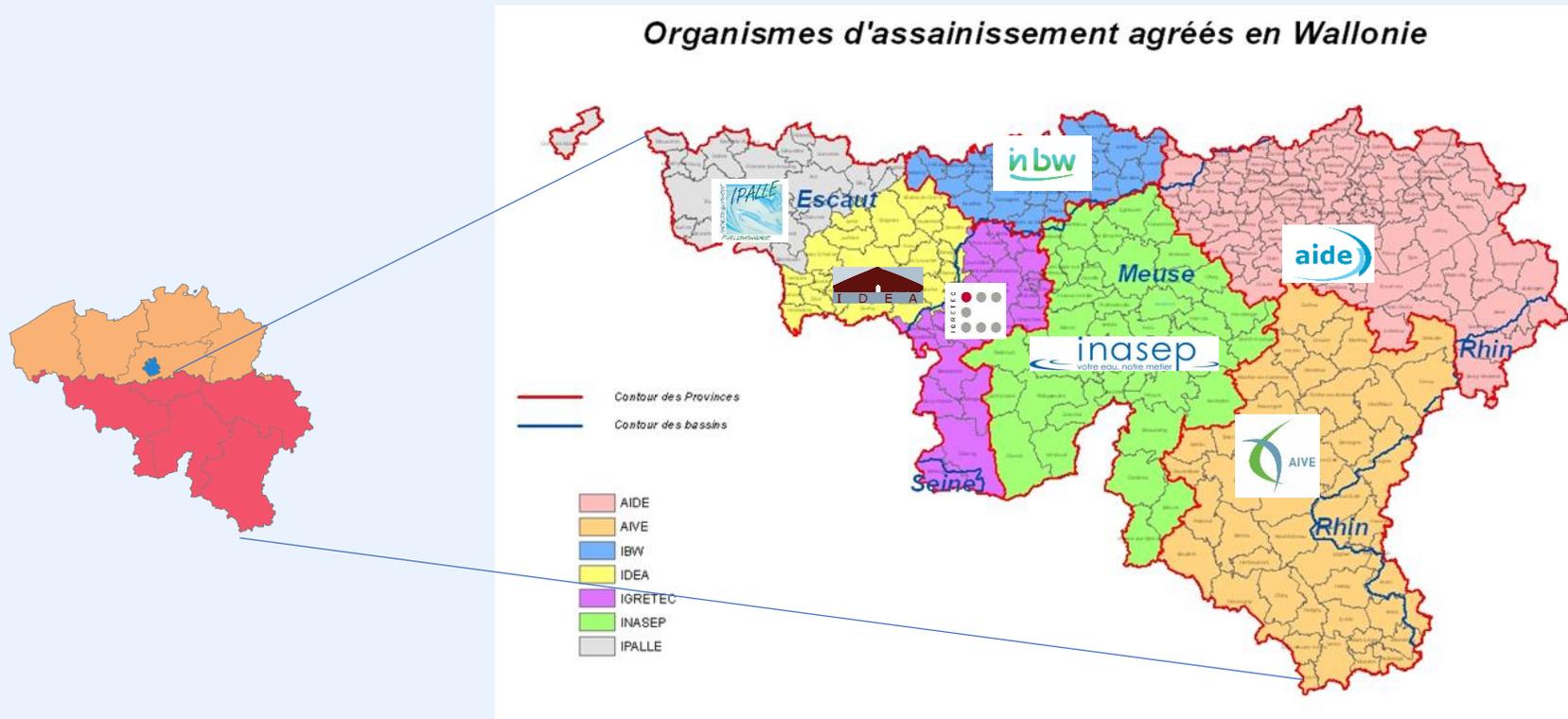
1. Présentation du secteur en Région wallonne
2. Présentation activité
3. Echantillonnage
4. Conclusions



Oupeye 446.500 EH

Présentation du secteur en Région wallonne

Société Publique de Gestion de l'Eau
Organismes d'Assainissement Agréés

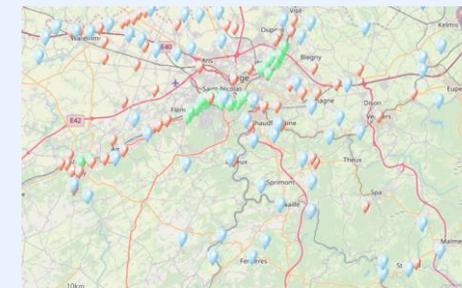


Les 7 organismes
enregistrés EMAS depuis
début 2000

Au moins 4 cycles
d'enregistrement

Présentation du secteur en Région wallonne

	7 organismes
Population en Wallonie	3.610.089 hab
Nombre de sites enregistrés EMAS	373 (2017)
Capacité de traitement couverte par EMAS	+/- 4.000.000 EH



Station d'épuration Liège 401.850EH



Station d'épuration Rebecq 5.400 EH

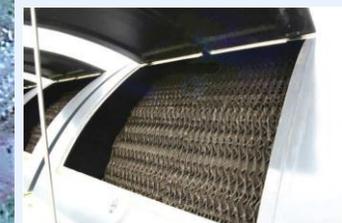
Présentation du secteur en Région wallonne



Biercée 650 EH



Mignault 750 EH



Présentation du secteur en Région wallonne

Core business = collecte et épuration des eaux usées



Réunions régulières des 7 organismes

- ✓ de bonnes pratiques par rapport SME s'échangent
- ✓ Débriefing des audits sont exposés
- ✓ Veille légale commune
- ✓ Appui juridique externe spécialisé
- ✓ Démarrage de groupes de travail



Table des matières

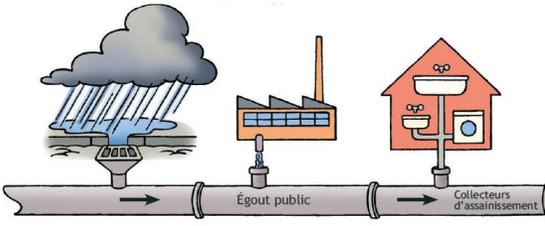
1. Présentation du secteur en Région wallonne
- 2. Présentation activité**
3. Echantillonnage
4. Conclusions





AMONT :
EGOUTS ET
COLLECTEUR

COLLECTE DES EAUX USEES
119.000 T DCO/an



ENERGIE :

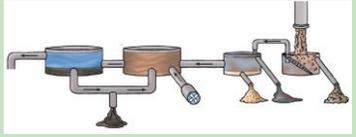
- ELECTRICITE
- FIOUL/CARBURANT
- GAZ

RESSOURCES

- EAU
- REACTIFS
 - CaCO3
 - FeCl3
 - POLYMERE
 - NaOH
 - HCl/H2SO4
 - NaHClO
- PIECES DE RECHANGE



STATION D'EPURATION



BOUES :

- VALORISATION AGRICOLE
- VALORISATION ENERGETIQUE

DECHETS

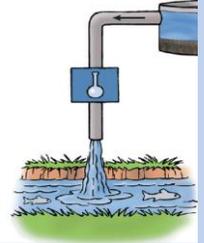
- DEGRILLAGE
- DESSABLAGE
- DESHUILAGE
- RECYCLABLES
- MENAGERS

BIOGAZ
ODEURS
BRUIT
IMPACT VISUEL



AVAL :
MILIEU
RECEPTEUR

EAUX EPUREES
340.000.000 m³/an



QUALITE DES EAUX DE SURFACE

- Physico-chimique
- Biologique

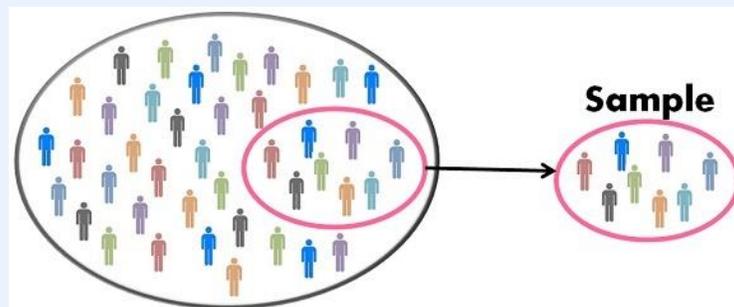
Table des matières

1. Présentation du secteur en Région wallonne
2. Présentation activité
3. Echantillonnage
4. Conclusions



Lives-sur-Meuse 93.000 EH

Echantillonnage



La gestion, les aspects environnementaux et les outils sont comparables sur les sites

DÉCISION 2017/2285 DE LA COMMISSION du 6 décembre 2017



➔ « 2.4.3. Exigences relatives à l'utilisation d'une **méthode d'échantillonnage** » page 71

Tableau 9

Secteurs économiques dans lesquels l'utilisation d'une méthode d'échantillonnage est autorisée

Secteurs économiques	Code NACE
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	64
Assurance, réassurance et caisses de retraite, hors sécurité sociale obligatoire	65

Echantillonnage autorisé

Tableau 10

Secteurs économiques dans lesquels l'utilisation d'une méthode d'échantillonnage peut être autorisée dans les projets pilotes

Secteurs économiques	Code NACE
Captage, traitement et distribution d'eau	36
Collecte et traitement des eaux usées	37

Echantillonnage autorisé par soumission de « projet pilote »

Quelle méthode ?

1. Définition de **groupes** similitudes
2. Méthode **d'échantillonnage**

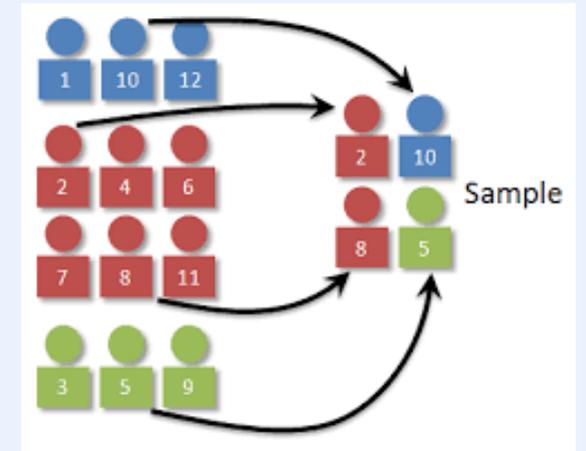
Groupes



capacité des ouvrages est proportionnelle à l'impact sur le milieu

Echantillonnage

effort d'audit est proportionnel à l'importance des impacts environnementaux



Niveau de risque

Méthode d'échantillonnage

Groupes



- Groupe 1 : > 50.000 EH
- Groupe 2 : entre 50.000 et 10.000 EH
- Groupe 3 : inférieur à 10.000 EH

Echantillonnage

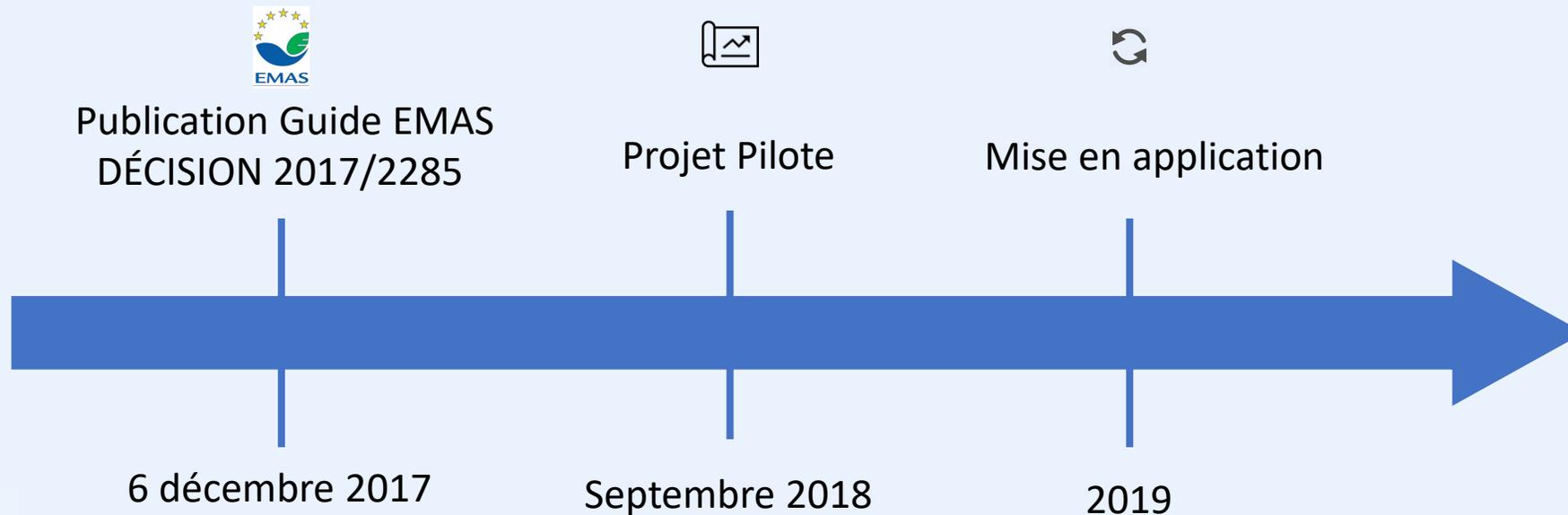


- Groupe 1 → avoir visité tous les sites sur une **durée d'enregistrement**
- Groupe 2 → avoir visité tous les sites sur une durée de **6 ans**
- Groupe 3 → avoir visité tous les sites sur une durée de **9 ans**

EH	Echantillonnage méthode 3-6-9	Minimum Guide v(nombre site) x 2	Sites visités
Groupe 1	3/3	2/3	3/3
Groupe 2	4/8	6/8	6/8
Groupe 3	17/49	15/49	17/49

Echantillonnage

- ✓ Critères d'éligibilité prévus par le guide sont respectés
- ✓ Effort d'audit proportionnelle aux impacts et risques
- ✓ Méthodologie pour secteur de l'assainissement (NACE 37)



Conclusions

- ✓ Mise en application récente
- ✓ Maintient risques environnementaux au minimum
- ✓ SME matures et mettront en évidence des effets de dérives
- ✓ Conforme avec lignes directrices

